

REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

LOI N° 85-001 du 11 Février 1985

portant approbation de la Décision-Loi
N° 84-001/ANR/CP du 13 Août 1984 por-
tant Loi de Finances Rectificative pour
la Gestion 1983.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa
séance du 19 Janvier 1985,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est approuvée la Décision-Loi N°84-001/ANR/CP du 13
Août 1984 portant Loi de Finances Rectificative pour la Gestion 1983.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 11 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 - SA/CC du PRPB 6
CP/ANR 4 - CPC 6 PPC 2 - MFE et ses
Services. Autres Ministères 14
DAPA des Ministères 15 - DEP des Mi-
nistères 15 - Préfets 6 - SGCEN 4
D/C/MIL du PR 2 DSI 4 IGE et ses
Sections 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
EMC/FAP + Etats-Majors 6 - CC/FSP 2
DPR-DLC-INSAP 6 - PR/INT 4 BCP 1
JONPB 1